

PMRA Approved Label  
2017-7830  
2018-05-25

# **CYD-X Virus insecticide**

**Insecticide biologique en suspension aqueuse pour la suppression du carpocapse de la  
pomme**

**Organisme vivant  
COMMERCIAL**

**INGREDIENT ACTIF : *Cydia pomonella* granulorvirus souche M > 3x 10<sup>13</sup> corps d'inclusion  
(OB)/L (équivalent à 0,06% w/w)**

N° D'HOMOLOGATION : 30120 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT USAGE**

**SENSIBILISATEUR POTENTIEL  
ATTENTION : IRRITE LES YEUX  
ATTENTION : IRRITE LA PEAU**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 946 ml

Date de fabrication

Certis USA  
9145 Guilford Road, Suite 175  
Columbia MD 21046  
1-800-847-5620

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

CYD-X renferme un baculovirus insecticide (*Cydia pomonella* granulovirus), spécifique à la larve du carpocapse de la pomme (*Cydia pomonella*). En raison de sa spécificité, CYD-X permet la suppression du carpocapse de la pomme sans effets nocifs pour les humains, les animaux domestiques, la faune, les insectes utiles et les plantes.

CYD-X est un insecticide biologique qui doit être ingéré par la larve afin d'être efficace. Suite à l'ingestion, les corps d'inclusion viraux sont dissous dans l'intestin moyen de la larve et relâchent des virions infectieux. Ceux-ci pénètrent dans les cellules de la paroi interne du tube digestif et se multiplient dans le noyau de ces cellules. Le virus descendant qui en résulte infecte les autres tissus à l'intérieur de la larve, qui cesse de se nourrir, et meure éventuellement d'une infection virale grave. Après la mort, la larve se désintègre, relâchant ainsi des milliards de corps d'inclusion susceptibles d'infecter d'autres larves du carpocapse de la pomme suite à l'ingestion. La mort du carpocapse de la pomme survient 3 à 7 jours après l'ingestion de CYD-X, selon la température ambiante. La mort peut être plus hâtive à une température plus élevée.

Les baculovirus ont été découverts uniquement dans les invertébrés. Aucun membre de cette famille n'infecte les vertébrés ou les plantes. CYD-X ne se reproduit pas dans les cellules mammaliennes. Aucun effet néfaste n'a été observé chez les poissons, la faune ou les organismes utiles.

## MODE D'EMPLOI :

Comme ce produit n'est pas enregistré pour la suppression des parasites dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer les parasites aquatiques.

**NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation ou l'eau potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

Pour réduire le ruissellement provenant des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones où la pente varie entre modérée et prononcée, sur le sol compacté ou l'argile. Éviter d'appliquer lorsque la météo prévoit de fortes pluies. La contamination des zones aquatiques suite au ruissellement peut être réduite en ajoutant une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

**NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser directement au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses pointant vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h selon la mesure déterminée à l'extérieur de la zone de traitement du côté au vent.

Taux d'application

CULTURE	TAUX	COMMENTAIRES
---------	------	--------------

	<b>D'APPLICATION</b>	
Pommiers	100 to 250 mL par hectare	Faible taux d'utilisation (100 mL/ha) si la surveillance indique la pression de la pyrale de la lumière. Utiliser un taux plus élevé (100 à 250 mL/ha) si la surveillance indique une pression de la pyrale. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien recouvrir le couvert forestier. Faire au moins deux (2) candidatures par des larves de la pyrale de la génération. Les petites larves cible au début de leur cycle de vie. Des applications fréquentes à des tarifs bas peut être plus efficace que l'une ou deux applications à taux élevé. Répéter les applications tous les 7 à 14 jours peuvent être nécessaires pour le contrôle. CYD-X® se décompose sous l'exposition directe à la lumière du soleil. Si la pyrale de papillons sont toujours en service et pondre des œufs, présenter une nouvelle demande après 7 - 8 jours de soleil.

L'application doit viser les petites larves tout juste après l'éclosion des œufs, et avant de pénétrer dans le fruit. Les larves doivent ingérer CYD-X pour être infectées, ce qui survient lorsqu'elles consomment un fruit qui a été vaporisé. Le fruit peut être endommagé avant la mort des larves.

Utiliser de l'eau propre à un pH proche de 7,0 dans le réservoir de pulvérisation.

Appliquer à l'aide d'équipement d'application au sol conventionnel.

CYD-X peut être appliqué jusqu'au et incluant le jour de la récolte et de l'entreposage.

## **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Pourrait causer une sensibilisation. Peut irriter les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler/de respirer les brumes de pulvérisation.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants hydrofuges et un respirateur filtrant la poussière/les brumes émanées (homologué MSH/NIOSH, numéro de préfixe TC-21C) ou un respirateur homologué NIOSH conçu pour les produits biologiques muni d'un filtre N-95, R-95, P-95 ou durant la manipulation, le mélange/chargement ou l'application du produit, et durant le nettoyage et les réparations. Se

laver à fond avec de l'eau et du savon après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

### **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

### **ENTREPOSAGE :**

NE PAS contaminer la nourriture pour humains ou pour animaux au moment d'entreposer ce produit. Entreposer le produit non utilisé dans le récipient original, loin des enfants et des rayons directs du soleil. Entreposer à une température de 4 °C pendant un maximum d'un an à partir de la date de fabrication.

### **ÉLIMINATION :**

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou des on détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

PMRA Approved Label

2017-7830

2018-05-25

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. D'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.